

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

Arrêté du 26 décembre 2023 fixant au titre de l'année 2024 le nombre et la répartition des postes offerts aux examens professionnels pour l'avancement au grade de secrétaire administratif de classe supérieure de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur

NOR : MENH2334464A

Par arrêté du ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse en date du 26 décembre 2023, le nombre total de postes offerts, au titre de l'année 2024, aux examens professionnels pour l'avancement au grade de secrétaire administratif de classe supérieure de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur est fixé à 396.

L'ensemble de ces postes est réparti par académie conformément au tableau figurant en annexe du présent arrêté.

ANNEXE

EXAMENS PROFESSIONNELS POUR L'AVANCEMENT AU GRADE DE SECRÉTAIRE ADMINISTRATIF DE CLASSE SUPÉRIEURE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Répartition académique

Académies	Nombre
Administration centrale	9
Aix-Marseille	18
Amiens	3
Besançon	6
Bordeaux	27
Clermont-Ferrand	12
Corse	2
Créteil	19
Dijon	8
Grenoble	20
Guadeloupe	4
Guyane	2
Lille	17
Limoges	8
Lyon	21
Martinique	6
Mayotte	2
Montpellier	28
Nancy-Metz	12
Nantes	21

Académies	Nombre
Nice	6
Normandie	12
Nouvelle-Calédonie	1
Orléans-Tours	18
Paris	7
Poitiers	17
Polynésie française	3
Reims	5
Rennes	20
Réunion	6
Strasbourg	22
Toulouse	10
Versailles	24
TOTAL	396